

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015

N° 2015-62

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

POINT DE
RESTAURATION BUVETTE DE LA
MAISON DE LA VOIE VERTE
FIXATION DU MONTANT DE LA
REDEVANCE D'OCCUPATION

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

Située 29 chemin de Crépieux, la Maison de la Voie verte est un lieu d'information ressource du projet Sentiers et Belvédères. L'intérieur, aujourd'hui non ouvert au public, dispose de sanitaires accessibles PMR, d'un bloc évier et d'une partie réserve, accessible par échelle.

Cette année encore, et suite à un premier essai en 2014 qu'il convient de confirmer, il est proposé d'animer le site en y accueillant de juin à septembre un point de restauration-buvette comprenant un local d'une superficie de 27 m² et une terrasse ouverte d'environ 30 m².

A titre informatif, l'activité de l'été 2014 avait généré environ 10 000 € de chiffres d'affaire. Ce résultat, en dessous des prévisions, avait été dû, pour une grande part, à une météo défavorable.

A l'instar de la cafétéria de la piscine, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention d'occupation temporaire privative du domaine public pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

En contrepartie de cette autorisation, l'occupant versera une redevance destinée à couvrir les charges de fonctionnement du local (électricité, eau...). Compte tenu d'un investissement complémentaire de la Ville cette année dans du matériel propre à l'exploitation de l'activité de restauration, il convient de proposer également une part variable de redevance complémentaire, afin d'amortir le coût d'achat de ce matériel.

D'un point de vue prévisionnel, la moyenne journalière attendue de fréquentation sur la Voie Verte est de 1 500 passages. Il est prévu que le futur exploitant capte davantage cette clientèle potentielle, notamment grâce à de petites animations thématiques et une communication renforcée.

Enfin, à titre d'essai pour la saison 2015, une activité de vente ambulante en restauration à emporter, de type « food truck », pourra être installée sur le parvis situé au droit de la Maison de la Voie Verte, côté chemin de Crépieux.

Il est proposé de fixer **le montant de la redevance à 400 €** pour la saison 2015 et d'appliquer **un taux de 5%** sur l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé durant la période d'exploitation pour la part variable, sous réserve d'un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 20 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention,

- FIXE

à 400 € le montant de la redevance d'occupation de la Maison de la voie verte comme point de restauration-buvette pour la saison 2015,

- FIXE

une redevance variable d'un taux de 5%, applicable sur l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé durant la période d'exploitation, sous réserve d'un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 20 000 €.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET